

# commission du codex alimentarius F



ORGANIZATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/AMR 08/2/1  
août 2008

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### GRUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

*Deuxième session*

*Séoul (République de Corée), 20-24 octobre 2008*

La session se tiendra au Grand InterContinental Hotel, 159 Samseong-dong, Gangnam-gu, Séoul,  
République de Corée, du lundi 20 octobre 2008 à 10 heures au vendredi 24 octobre 2008

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/AMR 08/2/1
2.	Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission et d'autres comités du Codex	<a href="#">CX/AMR 08/2/2</a>
3.	Mise à jour du travail par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens	<a href="#">CX/AMR 08/2/3</a>
4.	Avant-projet de lignes directrices pour l'évaluation des risques concernant les micro-organismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire (Rapport du groupe de travail physique)	<a href="#">CX/AMR 08/2/4</a>
	- Observations à l'étape 3	<a href="#">CX/AMR 08/2/4 Add.1</a>
5.	Avant-projet de lignes directrices pour la création de profils de risque concernant les micro-organismes d'origine alimentaire résistants aux antimicrobiens en vue de la fixation des priorités de l'évaluation et de la gestion des risques (Rapport du groupe de travail physique)	<a href="#">CX/AMR 08/2/5</a>
	- Observations à l'étape 3	<a href="#">CX/AMR 08/2/5 Add.1</a>
6.	Avant-projet de lignes directrices pour la gestion de risques visant à maîtriser les micro-organismes résistants aux antimicrobiens dans les aliments (Rapport du groupe de travail physique)	<a href="#">CX/AMR 08/2/6</a>
	- Observations à l'étape 3	<a href="#">CX/AMR 08/2/6 Add.1</a>

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : [www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)  
Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

7. Autres questions
8. Date et lieu de la prochaine session
9. Adoption du rapport

## NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour (Cote du document : CX/AMR 08/2/1):** Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire sera l'adoption de l'ordre du jour.

**Point 2 de l'ordre du jour - Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission et d'autres comités du Codex (Cote du document : CX/AMR 08/2/2):** Ce point inclut les questions renvoyées au Groupe spécial qui sont soumises par la Commission et d'autres comités du Codex.

**Point 3 de l'ordre du jour – Mise à jour du travail par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens (Cote du document : CX/AMR 08/2/3):** Le Groupe spécial est invité à prendre note des résultats des travaux accomplis et/ou qui devront être accomplis par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens.

**Point 4 de l'ordre du jour – Avant-projet de lignes directrices pour l'évaluation des risques concernant les micro-organismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire (Cote du document : CX/AMR 08/2/4):** Le Groupe spécial est invité à débattre à l'étape 4 l'avant-projet de lignes directrices pour l'évaluation des risques concernant les micro-organismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire, rédigé par le groupe de travail présidé par le Canada. Le document de travail CX/AMR 08/2/4 Add.1 résume les observations à l'étape 3 soumis par les membres et les observateurs.

**Point 5 de l'ordre du jour – Avant-projet de lignes directrices pour la création de profils de risque concernant les micro-organismes d'origine alimentaire résistants aux antimicrobiens en vue de la fixation des priorités de l'évaluation et de la gestion des risques (Cote du document : CX/AMR 08/2/5):** Le Groupe spécial est invité à débattre à l'étape 4 l'avant-projet de lignes directrices pour la création de profils de risque concernant les micro-organismes d'origine alimentaire résistants aux antimicrobiens en vue de la fixation des priorités de l'évaluation et de la gestion des risques rédigé par le groupe de travail présidé par les États-Unis d'Amérique (Rapport du groupe de travail physique. Le document de travail CX/AMR 08/2/5 Add.1 résume les observations à l'étape 3 soumis par les membres et les observateurs.

**Point 6 de l'ordre du jour – Avant-projet de lignes directrices pour la gestion de risques visant à maîtriser les micro-organismes résistants aux antimicrobiens dans les aliments (Cote du document : CX/AMR 08/2/6):** Le Groupe spécial est invité à débattre à l'étape 4 l'avant-projet de lignes directrices pour la gestion de risques visant à maîtriser les micro-organismes résistants aux antimicrobiens dans les aliments, rédigé par le groupe de travail co-présidé par la Danemark et la France. Le document de travail CX/AMR 08/2/6 Add.1 résume les observations à l'étape 3 soumis par les membres et les observateurs.

**Point 7 de l'ordre du jour - Autres questions et travaux futurs:** Le Groupe spécial est invité à débattre les questions soulevées au Point 1.

**Point 8 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine session:** Le Groupe spécial informera les dates et lieu provisoires de la prochaine session.

**Point 9 de l'ordre du jour - Adoption du rapport:** Conformément à l'Article X.1 du Règlement intérieur, le Groupe spécial adoptera le rapport de sa deuxième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.